



## Index d'eau eronnés

-----  
Par zaki

bonsoir

j'ai un local au rez d'une copropriété à Lille, vide depuis 2013, je vis en dordogne depuis 2016. le local était un bureau, en cours d'aménagement, comptait un lavabo et un WC avec le compteur dans le même local; la vanne d'arrêt du compteur est fermé depuis mon déménagement en 2016. Parmi les charges selon le syndic je consomme > 90M3 annuellement, j'ai reçu une réponse mail du Syndic en 2016 que les relevés sont fait par ISTA radio, avec un index évolutif. l'affaire est porté par le syndic an justice et la justice leur a donné raison, sans savoir apporter de preuves, jugé en 1ère instance et appel, mais je suis exaspéré par cette injustice de payer de 90M3 d'eau chaque année, pas la moindre fuite, avec un compteur classique, pas de transmission radio.

L'appel est signifié que reste t'il à faire, je suis confiant et sûr d'une consommation nulle, et que l'index serait d'un autre compteur pas le mien, que faire besoin de plus d'un conseil, merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour

Avez vous fait couper l'alimentation en eau du lieu?

Avant d'aller plus loin, il est peut être nécessaire de "blinder" encore plus votre dossier.

Avez vous fait passer un professionnel ou expert ?

-----  
Par zaki

le robinet d'arrêt est fermé, pas une goutte d'eau ne passe, c'est pas précaution que j'ai toujours fermé ainsi.

J'avais demandé à mon avocate s'il faut faire une expertise, et sa réponse était non.

Mon compteur ne peut être interpellé à distance par radio comme signalé par la société ISTA. Mais la société affiche des chiffres évolutifs d'année en année, malgré mes appel et j'ai un courrier de 03.2016.

La justice a donné raison au syndic aussi en appel et je dois payer les consommations d'eau que je n'ai jamais vu, sachant que depuis 06.2019 je vis en Dordogne, j'ai passé voir le local lors d'un voyage, pour un deuil en famille à Dunkerque, en décembre 2020 et robinets fermés, cuvette de WC à sec

-----  
Par ESP

Une autre solution est de suspendre ou arrêter l'abonnement, tant que les lieux sont vides.

Avez vous adressé un courrier à la régie?

Quelqu'un pourrait-il surveiller l'indice pour vous ?

-----  
Par zaki

local au sein d'une copropriété, les consommations d'eau sont payés au syndic en fonction des consommation d'eau, par compteur individuel

Je ne peux résilier l'abonnement